

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2014

Présents : ABADIE Aline – COMBESCOT Jean-François – COURREGES Marie-José – DASTE Sophie – DINTRANS Louis – DUBOSQ Patrick – LAGRANGE Annie – LASSARRETTE Alain – LENDRES Jérôme – NAPROUS Michel – PAPOT Dominique – PARROT Jean-Louis – PLENACOSTE Francis – POINSOT-DARGAIGNON Magali

Absente : JOUANOLOU Maryse

Secrétaire de Séance : Louis DINTRANS

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Désignation des Jurés d'assises :

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort annuel des jurés d'assises.

Trois noms seront tirés au hasard à partir de la liste électorale en accord avec l'arrêté préfectoral du 26 mai 2014 :

-M. Frédéric IBOS

-M. Jean-Claude PERISSE

-Mme. Ramona MORENILLA SANCHEZ (épouse CAZANAVE)

2. Compte-rendu des Commissions :

-Mme COURREGES expose au Conseil l'action de la Commission éducation, enfance et affaires sociales.

- La rentrée scolaire de septembre 2014 marquera une évolution dans le déroulement des activités périscolaires.

Les activités des élèves de l'école de la Mairie auront lieu les lundis et jeudis, celles des élèves de la nouvelle école les mardis et vendredis.

De nouveaux ateliers seront proposés comme le théâtre, les jeux de société, la danse hip-hop tout en conservant la musique, le chant ou le sport.

- Une permanence sociale a été mise en place tous les premiers lundis du mois de 16h à 18h à la Mairie afin d'accueillir les administrés souhaitant être accompagnés par les services municipaux dans leurs démarches sociales (dépendance, banque alimentaire).

-M. COMBESCOT expose au Conseil l'action de la Commission bâtiments, environnement, embellissement et travaux :

- Mme BEFRE, expert-géomètre, a été sollicitée pour une étude sur l'implantation de plateaux sur la traversée d'Andrest.
- La sécurisation de l'entrée Nord de la commune est en cours d'étude afin de faciliter la circulation des piétons, dont notamment les écoliers.

-Mme DASTE propose au Conseil de modifier les décorations de Noël dans la commune en procédant à l'achat d'illuminations qui se situeraient dans un premier temps à proximité de la salle des fêtes et de la Mairie.

-M. DINTRANS expose au Conseil l'action de la Commission communication, culture, milieu associatif et sports.

- Le bulletin d'information municipal semble avoir plu aux administrés. Un deuxième bulletin sera édité fin septembre 2014.
- Un rendez-vous aura lieu prochainement avec les services de la Poste qui proposent la réalisation du site internet de la Mairie d'Andrest ainsi que la mise en place d'un système d'information SMS sur la vie de la commune pour les administrés.
- Monsieur le Maire indique que le totem du Centre Multiservices va être déplacé et qu'un panneau d'information communautaire et municipale va être installé à proximité de l'Espace Jean Moulin.
- Un panneau signalant la Mairie pourrait être installé afin de faciliter sa localisation pour les personnes circulant sur la route départementale.

-M. NAPROUS expose au Conseil l'action de la Commission urbanisme.

- Le projet d'extension de l'école nécessite une étude afin de chiffrer et d'évaluer les besoins du nouveau bâtiment.
- M. DUBOSQ a pris contact avec la commune de Saint-Pé-de-Bigorre afin d'obtenir le dossier technique de la construction de son école afin de s'en inspirer pour l'école d'Andrest.

En échange, la commune d'Andrest partagera son expérience en ce qui concerne la création de l'Espace Jean Moulin, la commune de Saint-Pé-de-Bigorre souhaitant ouvrir un Centre Multiservices.

- M. DUBOSQ est en contact avec un professionnel qui serait intéressé par les terrains communaux de la Place des Pyrénées afin d'y bâtir des maisons destinées à des primo-accédants.

2. Compte-rendu intercommunalité :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la teneur des débats et la lettre qui a été adressée au Maire de Vic-en-Bigorre, M. MENET, par le Conseil communautaire de la CCVM du 28 mai 2014.

Les élus communautaires ont rappelé l'importance de l'unité du territoire communautaire et ont invité le Maire de Vic-en-Bigorre à participer aux travaux de l'intercommunalité et à ne pas poursuivre la procédure de sortie de sa commune de la Communauté.

3. Unité de traitement de déchets ménagers de Bordères-sur-l'Echez :

Le Conseil Municipal a souhaité rencontrer les opposants et les partisans du projet d'installation de l'usine de traitement de déchets ménagers de Bordères-sur-l'Echez.

Un avis du Conseil doit être donné à l'issue de l'enquête publique s'achevant le 16 juin 2014.

Chaque partie exposera séparément ses arguments pendant vingt minutes, puis sera questionnée pendant quinze minutes par le Conseil.

Cette procédure permet une stricte égalité dans l'audition des deux parties.

Au terme des deux auditions, le Conseil procédera à un vote à bulletin secret déterminant son avis sur le projet.

- M. MILLOT, représentant l'ADRISE (Association de défense des riverains des stations d'épuration et installations de traitement de déchets) énumère au Conseil les raisons de son opposition au projet.

Il pointe l'augmentation du trafic des poids lourds sur la nouvelle rocade en direction de l'usine, les nuisances olfactives et environnementales, des coûts non maîtrisés, le faible rendement de l'installation et la dangerosité des composts et déchets ultimes produits.

- Monsieur POEYDOMENGE, Président du SMTD 65 (Syndicat Mixte de Traitement des déchets des Hautes-Pyrénées), et Monsieur DUCLOS, Directeur des Services du SMTD 65 détaillent leurs arguments en faveur du projet.

Fin 2015, l'enfouissement ne sera plus possible dans le département à cause de la fin d'exploitation du centre de traitement de Bénac.

Une solution urgente est nécessaire afin de ne pas exporter les déchets ménagers des Hautes-Pyrénées dans un autre département, ce qui engendrerait un coût économique et écologique considérable.

L'usine de méthanisation a été préférée à celle d'un incinérateur et tentera de ne pas reproduire les dysfonctionnements présents dans des installations similaires, en cloisonnant physiquement chaque étape du recyclage.

Le site se trouvera au plus près de la zone la plus peuplée du département afin de minimiser le coût économique et écologique du transport.

Les composts ainsi que le gaz obtenu seront de bonne qualité et les déchets ultimes seront minimes.

Le Conseil, après le départ des intervenants extérieurs, vote à bulletin secret

Pour : 7

Contre : 4

Blancs : 2

Abstention : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de donner un avis favorable sur le projet de création et d'exploitation d'une unité de traitement et valorisation des déchets non dangereux sur le territoire de la commune de Bordères-sur-l'Echez.

- PRECISE que des opinions dissidentes doivent figurer sur la délibération afin d'expliquer le sens de la décision prise par le Conseil Municipal d'Andrest :

-Les élus d'Andrest regrettent le manque d'information sur le projet étant donné sa complexité. Une meilleure information aurait facilité une prise de décision plus sereine afin d'aborder la problématique du retraitement durable des déchets ménagers, cette question ayant été délaissée pendant des décennies dans le département des Hautes-Pyrénées.

Le Conseil Municipal d'Andrest sera très vigilant sur le fait que les dysfonctionnements qui ont eu lieu dans d'autres sites similaires à l'installation envisagée ne se reproduisent pas sur la commune de Bordères-sur-L'Echez qui se situe à proximité d'Andrest.

Enfin, le Conseil Municipal demande aux acteurs publics d'encourager activement le tri sélectif afin de réduire le plus possible la production de déchets ménagers.

4. Questions diverses :

Monsieur PLENACOSTE propose au Conseil de céder pour destruction le fourgon communal Renault Trafic, étant donné le coût de sa remise en état.

Une offre de 150 euros a été reçue pour son rachat pour pièces par M. Jérôme VEDERE, qui se chargera par la suite, à titre gratuit, au nom de la commune de sa remise à un destructeur agréé par la Préfecture.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

Monsieur le Maire soumet aux élus l'achat d'un nouveau fourgon pour les services techniques communaux.

Après une recherche auprès des particuliers et professionnels, un fourgon d'occasion : Citroën Jumper HDI 100 chevaux, format H2, avec galerie de 2007 et 100 000 km semble convenir à l'utilisation des services techniques.

Le prix est de 7900 euros TTC (TVA récupérable), il est en dessous de l'enveloppe prévue au budget (8000 euros TTC).

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

La séance est levée à 23h30.